

**« Climat institutionnel de l'investissement des PME Maghrébines :
Etude comparative : Algérie, Maroc et Tunisie »**

MOULOUD Abdenour
mouloudabdenour@yahoo.fr
Matouk BELATTAF
matoukb@yahoo.fr
Université de Béjaïa

Résumé

Les PME sont au cœur du processus de développement, elles fournissent plus de 90% des emplois, elles produisent les biens et services nécessaires pour subvenir aux besoins des populations et elles sont la principale source des recettes fiscales nécessaires pour financer les biens publics comme la santé ou l'éducation. L'ampleur de cette contribution dépend largement du climat institutionnel de l'investissement instauré par les pouvoirs publics, un climat favorable offrant aux entreprises des opportunités de marché et les incitant à investir à des fins productives, à créer des emplois et à développer leurs activités.

Notre article s'articulera en trois parties :

- Présentation générale de l'environnement institutionnel des trois pays étudiés (démographie de PME, législation, structures de soutiens, ... etc.) ;
- Climat des investissements et les critères du classement de la Banque Mondiale ;
- Elaboration d'un tableau comparatif entre ces trois pays et essai d'analyse.

Introduction

Les politiques des pouvoirs publics ont une influence très importante en raison de l'incidence qu'elles ont sur les coûts, les risques et les obstacles à la concurrence. Si les gouvernants ont une influence restreinte sur des facteurs tels que la géographie, ils peuvent agir de façon plus décisive sur la sécurité des droits de propriété, les choix d'orientation en matière de réglementation et de fiscalité, la fourniture d'équipements d'infrastructure, le fonctionnement des marchés financiers et des marchés du travail, ainsi que sur des caractéristiques plus générales de la gouvernance, telles que la corruption. Dans sa 6ème édition « Doing Business 2009 26 » d'une série de rapports annuels publiés par la Banque Mondiale sur les réglementations qui facilitent la pratique des affaires et celles qui la compliquent, l'Algérie est classée au 132ème rang sur 181 pays, devancée par ses voisins, Maroc et Tunisie, respectivement au 128ème et 73ème. Alors qu'elle était à la 123ème place en 2006, en 3 ans, l'Algérie a fait un recul de 9 places, la même chose pour le Maroc, reculant de 11 places, en passant de la 117ème place en 2006 à la 128ème en 2009. La performance est affichée par la Tunisie, devançant l'Algérie et le Maroc respectivement de 59 et 55 places, malgré un léger recul en 2007 et 2008, où un an (2008-2009) elle a gagné 8 places, retrouvant ainsi son classement de 2006. Mais cela reste insuffisant par rapport au TOP3 du classement détenu par le Singapour, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis.

Notre travail sera décomposé en trois parties :

- Présentation générale de l'environnement institutionnel des trois pays étudiés (démographie de PME, législation, structures de soutiens, ... etc.) ;
- Climat des investissements et les critères du classement de la Banque Mondiale ;
- Elaboration d'un tableau comparatif entre ces trois pays et essai d'analyse.

26 Ce rapport présente des indicateurs quantitatifs sur la réglementation des entreprises et la protection des droits de propriété qui permettent de faire des comparaisons entre 181 pays.

I. Présentation générale des trois pays étudiés

Chronologiquement, les trois pays du Maghreb, à savoir l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, ont connus le même enchaînement de conjonctures socio-économiques. Ayant eu leurs indépendances que tardivement, ces trois pays au lendemain de l'indépendance et dans un contexte de guerre froide, se sont alignés du côté du bloc communiste, optant ainsi pour la gestion socialiste de l'économie. Les années 60 et 70 étaient caractérisées par le Plan, les séries de nationalisation et le monopole de l'Etat dans tous les secteurs économiques.

En 1986, les prix du pétrole ont chutés, suivis de la chute du bloc communiste en 1989, le socialisme ne faisait plus recette et le remboursement de la dette arrive à échéance, ce qui a poussé les Etats du Maghreb comme d'ailleurs tous les pays sous développés à se plier aux exigences du FMI, en suivant les directives du PAS pour une transition à l'économie de marché.

11. Algérie

Depuis l'indépendance à nos jours, l'investissement en Algérie a fait l'objet de plusieurs textes réglementaires, il est actuellement à son quatrième code promulgué en 2001, ce dernier aussi ne cesse pas de faire l'objet de modifications.

111. Repère historique sur le cadre institutionnel de la PME en Algérie

La PME algérienne est née dans sa majorité après l'indépendance ; elle n'a évolué que très lentement sans disposer d'une infrastructure et d'une superstructure adaptées ni d'une expérience historique acquise. En gros deux périodes ont caractérisés l'investissement en Algérie depuis l'indépendance¹ :

- La première qui a duré jusqu'à la fin des années quatre vingt s'est distinguée par la limitation de l'investissement privé.
- La deuxième entamée graduellement au début des années quatre vingt dix, qui coïncidait avec le passage à l'économie de marché et la série de réforme qu'a connu le pays, ayant pour effet la mise en place de nouveaux codes et de dispositifs de soutien à l'investissement.

La stratégie de développement des années 1963 à 1982 est basée sur le gigantisme industriel. Le premier Code des Investissements a été promulgué en 1963 pour remédier à l'instabilité de l'environnement d'après guerre et qui a eu qu'un faible impact sur le développement de l'investissement privé en terme de mobilisation du capital national et étranger.

Un nouveau Code a vu le jour en 1966, conçu spécialement pour une économie planifiée et qui prévoyait le monopole de l'Etat sur les secteurs vitaux de l'économie et rendait obligatoire l'agrément des projets privés par une Commission Nationale des Investissements (CNI) sur la base de critères sélectifs.

La période de 1982 à 1988 est caractérisée par un début d'ouverture. La loi du 21 août 1982 relative à l'encouragement et à l'investissement privatif vise à insérer davantage le secteur privé dans le système de planification nationale et lui faciliter notamment l'accès au crédit et aux importations². Ce dispositif à renforcer certains obstacles plus particulièrement à travers (la procédure d'agrément rendue obligatoire pour tout investissement, le financement limité par les banques et le plafonnement des investissements).

En 1983, un **Office pour l'Orientement, le Suivi et la Coordination de l'Investissement Privé (OSCIP)** est créé, ayant pour missions principales d'orienter l'investissement privé et d'assurer son intégration dans le processus de planification.

¹ Rapport du Conseil National Economique et Social : « Pour une politique de développement de la PME en Algérie ». Alger 2002.

² MADOUJ M : « De l'économie administrée à l'économie de marché : Vers la réhabilitation de l'entrepreneur et de la petite entreprise en Algérie », Colloque international « L'articulation espace local-espace mondial : enjeux, problèmes et perspectives », Université de Bejaia les 21 et 22 juin 2006.

Si les années quatre-vingt se limitent à la restructuration du secteur public et à la réhabilitation à « demi-mots » du secteur privé¹, la décennie 1990 marque inéluctablement un tournant dans le processus de libéralisation de l'économie algérienne. La notion d'économie de marché n'a émergé que très lentement dans les discours politiques et il aura fallu attendre la levée du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur et la libéralisation partielle des prix (juin-août 1990) pour que cette notion « honteuse » soit enfin consacrée et caractérise le modèle économique que les réformes allaient mettre en place².

Le processus de réforme a abouti à la consécration de l'investissement national et étranger par l'adoption du **décret législatif du 05/10/1993** relatif à la promotion de l'investissement, le contenu de ce nouveau cadre s'articule autour des éléments suivants : le droit d'investir librement ; l'égalité entre les promoteurs nationaux privés ou étrangers ; la création d'une **Agence de Promotion de soutien et de Suivi des Investissements (APSI)** pour assister les promoteurs dans l'accomplissement des formalités classiques par le biais d'un guichet unique.

Dans les faits, la mise en œuvre des textes de 1993 a été freinée par les lourdeurs bureaucratiques et la gestion du foncier industriel, et pour donner un nouveau souffle à la promotion de l'investissement, les pouvoirs publics ont promulgué en **2001 l'ordonnance relative au développement de l'investissement (n° 01-03 du 20 août 2001) et la loi d'orientation sur la promotion de la PME**. Cette loi vise comme objectifs premiers la reconstitution de la chaîne de l'investissement et l'amélioration de l'environnement administratif et juridique, la création du **Conseil National de l'investissement (CNI)**, la création d'un **fonds d'appui à l'investissement** pour la prise en charge de la contribution de l'Etat dans le coût des avantages consentis et la mise en place d'un **Guichet Unique**, en la forme d'une **Agence Nationale du Développement de l'Investissement (ANDI)**.

112. Etat du lieu de la PME en Algérie

À la fin de l'année 2008 les PME privées déclarées, constituent une population d'entreprises dont le nombre s'élève à 392 013 PME privées. Ces entreprises privées auxquelles s'ajoutent plus de 126 887 artisans enregistrés auprès des 31 Chambres de l'Artisanat et des métiers (CAM) constituent la composante majeure de la population des PME et représentent plus de 99 % de l'ensemble. Les PME du secteur public ne représentent qu'une infime partie de la sphère des PME et des TPE. La population globale des PME, dans ses principales composantes, se présente selon le tableau récapitulatif suivant :

Tableau 1: Population du secteur de la PME et de l'Artisanat

Nature des PME	Nombre de PME année 2008	%
PME privées	392013	75,45%
Activités artisanales	126887	24,42%
PME publiques	626	0,12%
Total	519526	100%

Source : Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat
Evolution comparative du nombre de PME

¹ En 1982, ce dernier réalise 27,4% du PIB se répartissant de cette façon : 82% dans l'agriculture, 28% dans le BTP, 63,8% dans le commerce, 22,8% dans les transports, 23,3% dans les industries (hors hydrocarbures) et 78,3% dans les services (Dahmani, 1999). Ces chiffres montrent en tout cas que le secteur privé est particulièrement dynamique dans l'agriculture, le BTP et dans les activités liées au commerce et aux services. On constate toutefois une forte tendance à investir dans le nord et autour des grandes villes du pays, les régions des hauts plateaux et du Sud demeurent encore à ce jour peu attractives

² Bouyacoub A. (1997), « Les nouveaux entrepreneurs en Algérie en période de transition : la dimension transnationale », *Les cahiers du CREAD*, numéro 40, 2ème trimestre, Alger.

Le tableau général ci-dessous ainsi son interprétation graphique illustrent l'évolution annuelle des PME de 2003 à 2008, une tendance à la hausse, sauf pour le secteur public qui est en baisse continue de 778 PME en 2003 à 626 en 2008, une baisse dû au processus de privatisation des entreprises publiques.

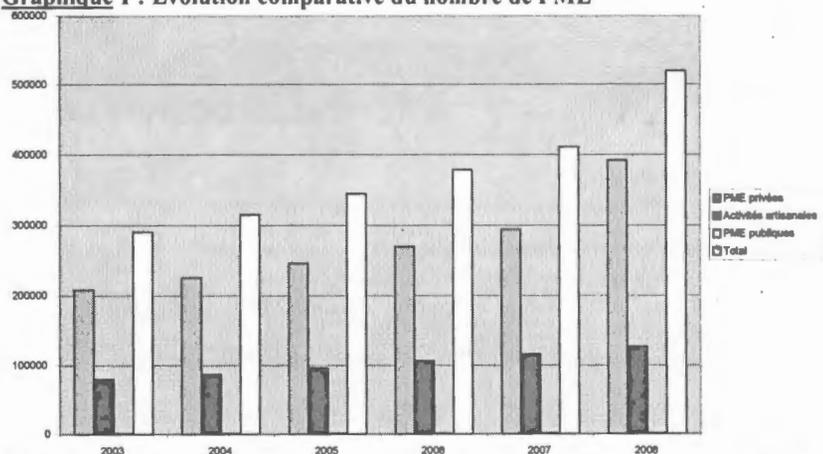
Tableau 2 : Evolution comparative du nombre de PME

Nature de PME	2003	2004	2005	2006	2007	2008
PME privées	207949	225449	245842	269806	293946	392013
Activités artisanales	79850	86732	96072	106222	116347	126887
PME publiques	778	778	874	739	666	626
Total	290580	314963	344793	378773	410959	519526

Source : Bulletins statistiques du Ministère de la PME et de l'Artisanat (2003-2009)
 Pour ce qui est du secteur privé des PME, il a connu une évolution considérable passant de 207949 PME en 2003 à 392013 en 2008, soit une hausse de près de 86% en 5 ans, équivalant à un taux de progression annuel d'ordre de 17,70%. Le même constat pour les activités artisanales, passant elles aussi de 79850 en 2003 à 126887 en 2008, soit une hausse de 47037 PME artisanales en 5 ans.

Pour ce qui est de la démographie de PME entre 2007 et 2008, il y'a eu 27 950 nouvelles créations, 2966 réactivations (après arrêts temporaires) et 3475 radiations.

Graphique 1 : Evolution comparative du nombre de PME



Source : Bulletins statistiques du Ministère de la PME et de l'Artisanat (2003-2009)

Les emplois déclarés par composantes

Les petite et moyenne entreprises en 2008, emploient 1 540 209 personnes, plus de 80% dans le secteur privé, 16,51% dans les activités artisanales, et seulement 3,43% dans le secteur public, comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Les emplois déclarés par composantes

Nature de PME	Année 2008	%
PME privées	1233073	80,06
Activités artisanales	254 350	16,51%
PME publiques	52 786	3,43%
Total	1 540 209	100%

Source : Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat

Répartition des PME par Groupes de Branches d'Activité

La répartition de la PME privée (personnes morales) par branches d'activité, nous montre la dominance de la branche des services, avec près de la moitié de l'ensemble des PME privées, soit 45,92%, suivie du secteur du BTP qui connaît un essor considérable ces dernières années avec 34,84%, en 3ème position vient l'industrie avec 17,84%, et en 4ème et 5ème viennent timidement l'Agriculture et pêche et les services liés aux industries, respectivement 1,12% et 0,27%, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Répartition des PME par Groupes de Branches d'Activité

Groupes de branches	Nombre des PME*- privées	%
Services	147 582	45,92%
Bâtiment et travaux publics	111 978	34,84%
Industries	57352	17,84%
Agriculture et pêche	3 599	1,12
Services liés aux industries	876	0,27%
Total	321 387	100

Notes : * PME privées (personnes morales)

Source : Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat

Les dispositifs d'appui à la petite et moyenne entreprise

Bilan de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement

Bilan de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes (ANSEJ)

Bilan du Fonds de Garantie des Crédits -PME (FGAR)

Bilan de la Caisse de Garanties des Crédits d'Investissement-PME (CGCI-PME)

12. Tunisie

De 1956 à 1996, en quarante ans, la Tunisie a connue huit plans de développement, chaque un dans un contexte différent en pour un objectif bien précis

121. Bref aperçu historique de l'économie tunisienne de 1956 à nos jours

Après avoir atteint l'indépendance en 1956, la priorité était de décoloniser l'économie du contrôle français qui avait favorisé l'agriculture et l'extraction minérale mais avait, en grande partie, négligé l'industrie.

Pendant les cinq premières années après l'indépendance, l'Etat a offert des incitations fiscales et des facilités de crédit afin de motiver le secteur privé intérieur à jouer un rôle plus important dans l'investissement ; mais cet effort n'a malheureusement eu qu'un succès limité.

Durant les années 70, les tunisiens ont optés pour une stratégie socialiste à part entière en élargissant le contrôle de l'Etat sur tous les domaines de l'économie. Cette phase a été témoin d'une accélération du processus de collectivisation atteignant 90% en 1969 et le gouvernement a soutenu le

secteur industriel en investissant directement dans certains projets industriels existants, tels que le traitement de phosphate et le raffinage du pétrole.

La nouvelle stratégie des années 70 était mise sur l'industrie manufacturière à fort coefficient de main-d'oeuvre, financée par des investisseurs privés. De nouvelles institutions dont le but était de promouvoir le secteur privé, ont vu le jour, telles que l'Agence de la Promotion de l'Industrie (API), le Centre de Promotion des Exportations (CEPEX) et le Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielle (FOPRODI).

Dans les années 70, la Tunisie a en effet connu une grande expansion du secteur privé et une croissance rapide de l'emploi manufacturier. Entre 1972 et 1977, l'investissement privé a dépassé l'investissement public pour la première fois et, entre 1973 et 1978, 85 500 nouveaux emplois ont été créés dans l'industrie manufacturière légère.

Toutefois, à la fin des années 70, la Tunisie était trop dépendante des recettes pétrolières et avait étendue son endettement extérieur ; elle n'avait pas de base productive stable en mesure d'absorber le surplus de travailleurs et d'exporter une gamme de produits diversifiée et compétitive.

Les années 80 ont été moins avantageuses que la décennie précédente, en 1986 la Tunisie a connu sa première année de croissance négative depuis son indépendance. Pour faire face à ce déséquilibre interne et à la dette extérieure, la Tunisie a négocié son premier programme d'ajustement économique en 1986 et a finalement reconnu la crise qui était à l'origine de cette aggravation de la situation économique et financière, fait qui avait été auparavant niée par les autorités.

En 1986, le gouvernement s'est officiellement mis d'accord avec le FMI sur la mise en place d'un Programme d'Ajustement Structurel (PAS). Le réajustement de la politique industrielle était visible dans la promotion des investissements étrangers, en particulier à travers le nouveau code d'investissement, loi 87-51 dont le but était d'unifier et de simplifier les lois sur l'investissement de 1972 et 1981. Le nouveau code accordait plusieurs incitations fiscales et financières en particulier aux industries totalement exportatrices et avait pour but de promouvoir une libéralisation majeure du secteur industriel tunisien.

À la fin de 1996, le gouvernement tunisien a annoncé ses plans de développement pour les 15 années suivantes. L'objectif principal était la mise à niveau de l'économie tunisienne. Ces plans ont été élaborés surtout en vue de l'accord de libre-échange avec l'Union européenne qui prévoit une libéralisation commerciale considérable et une coopération financière et technique accrue dans beaucoup de domaines.

122. Evolution du tissu industriel tunisien

L'économie tunisienne est très diversifiée: l'industrie manufacturière représente 21,4% du PIB et emploie 20,5% de la main d'oeuvre, alors que l'agriculture et la pêche contribuent à 11,9% du PIB (22% de la main d'oeuvre) et le tourisme à 6,6% du PIB¹.

Fort de un tissu industriel de plus de 5700 entreprises, la Tunisie a su se créer une place de choix dans le bassin méditerranéen. Exportant en 2007 plus de 12 Milliards de dinars Tunisiens de produits industriels (hors Agro), la Tunisie est le premier exportateur industriel vers l'Union Européenne, de la Rive Sud de la Méditerranée. Elle est également le premier pays du Sud de la Méditerranée à intégrer la zone de libre-échange avec l'Union Européenne et ce depuis le 1er janvier 2008.

Les trois secteurs piliers de l'industrie tunisienne.

Malgré la diversité du tissu industriel tunisien, trois secteurs constituent les locomotives de l'emploi et des exportations industrielles nationales : industries textile & habillement et cuir & chaussures, industries agroalimentaires et industries mécaniques, électriques et électroniques. Ces trois secteurs piliers, générant plus de 1 milliard de dinars d'exportations chacun, représentent 76 %

¹ Politiques pour les entreprises dans la Région Méditerranéenne : Tunisie, publié par Centre for Administrative Innovation in the Euro-Mediterranean Region. Italy

des entreprises industrielles, 87% des exportations, près de 62% des investissements directs étrangers et plus de 83% des emplois. Le tableau suivant, montre la répartition des entreprises tunisiennes par secteur :

Tableau 5 : Répartition des entreprises tunisiennes par secteurs

Secteurs	TE*	ATE*	Total	%
Agro-alimentaire	156	857	1013	18
Matériaux de Construction, Céramique et Verre	24	400	424	7
Mécanique et Métallurgique	135	411	546	10
Electrique, Electronique et Electroménager	221	130	351	6
Chimie (hors plastiques)	101	390	491	9
Textile et Habillement	1 731	355	2 086	37
Bois, Liège et Ameublement	29	161	190	3
Cuir et Chaussures	209	93	302	5
Divers	64	235	299	5
Total	2 670	3 032	5 702	100

Notes : *: TE: Totalement exportatrices, ATE: Autres que totalement exportatrices.

Source : Agence de Promotion de l'Industrie tunisienne- Juin 2008

On voit clairement à travers ce tableau, la dominance du secteur du textile avec 37% du total d'entreprises, suivie de l'agro-alimentaire et de la mécanique et métallurgie avec respectivement 18% et 10%. Ce qui suscite l'intention dans ce tableau, c'est que sur les 2086 entreprises que compte le secteur du textile, plus de 82% sont exportatrices, les autres secteurs où domine les entreprises exportatrices nous avons, Electrique, Electronique et Electroménager avec près de 63% et Cuir et Chaussures avec 69%.

L'évolution des industries manufacturières

Les Investissements ont évolué de 953 millions de dinars en 2000 à 1.184 millions de dinars en 2007. Le taux de croissance annuel moyen a été de 5%. Le graphique suivant montre cette évolution.

Graphique 2 : Evolution des industries manufacturières



Source : Ministère du Développement Economique

La tendance actuelle de la part de chaque secteur est diversifiée, le tableau suivant montre la part de chaque secteur dans le montant total des investissements.

Tableau 6 : Part de chaque secteur dans le montant total des investissements

Secteurs	Investissement	Part
Agro-alimentaire	270	23%
Matériaux de Construction, Céramique et Verre	189,4	16%
Mécanique et Métallurgique	133	11%
Electrique, Electronique et Electroménager	153	13%
Chimie (hors plastiques)	140	12%
Textile et Habillement	150	13%
Bois, Liège et Ameublement	33,5	3%
Cuir et Chaussures	30	3%
Divers	85	7%
Total	1 183,90	100%

Source : Ministère du Développement Economique

D'après ce tableau, on voit bien que près $\frac{1}{4}$ de ce montant est pour les IAA, suivi par les Matériaux de Construction, Céramique et Verre avec 16%, et en 3ème position avec 13%, le secteur Electrique, Electronique et Electroménager et Textile et Habillement. Ce qui est paradoxal, c'est que le secteur qui détient le plus d'entreprises (37%) et N°1 des entreprises exportatrices (82% des entreprises de ce secteur sont exportatrices), sa part du montant total des investissements égale presque la moitié de la part des IAA.

Les emplois par secteurs

En 2008, les entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à 10 occupent 477 825 personnes. Le tableau suivant nous montre la répartition de l'effectif totale de l'industrie manufacturière par chaque secteur.

Tableau 7: L'effectif employé par chaque secteur **Source:** Agence de Promotion de l'Industrie 6/ 2008

Secteurs	Emploi	Part
Agroalimentaire	63 603	13%
Matériaux de Construction, Céramique et Verre	27 576	6%
Mécanique et Métallurgique	32 200	7%
Electrique, Electronique et Electroménager	62 490	13%
Chimie (hors plastiques)	23 776	5%
Textile et Habillement	210 112	44%
Bois, Liège et Ameublement	9 640	2%
Cuir et Chaussures	30 214	6%
Divers	18 214	4%
Total	477 825	100%

L'effectif employé par chaque secteur, suit la même tendance que la répartition sectorielle des entreprises, les trois secteurs piliers détiennent 70% de l'effectif total, le textile détient la 1ère place avec 44% d'effectif employé, soit plus de trois fois la part de ces deux concurrents, les IAA et les EEE avec 13%, les 30% restants sont répartis en % égaux entre les autres secteurs.

Les mécanismes d'appui à la PME en Tunisie

Agence de Promotion de l'Industrie (API)
 Programme de Modernisation Industrielle (PMI)
 Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur (APIE)
 Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA)
 Sociétés régionales d'investissement et de développement
 Centre de Promotion des Exportations (CEPEX)

13. Le Maroc

Au Maroc, les choix socio-politiques et économiques retenus au début des années soixante vont placer le secteur privé et l'impératif de sa promotion au centre des préoccupations des décideurs publics qui estiment que le développement est tributaire de l'émergence d'une classe d'entrepreneurs et de gestionnaires compétents et de l'édification d'institutions appropriées.

131. Les réformes au Maroc de l'indépendance à nos jours

On peut distinguer deux grandes périodes s'étalant pour la première de 1960-62 à 1982 et, pour la seconde, de 1983 à nos jours. L'élément de discrimination majeur entre ces deux périodes réside dans le passage d'une politique interventionniste à une démarche plus libérale ou l'objectif est le retrait de l'État de la sphère économique, à travers la déréglementation, la libéralisation et la privatisation, au profit du secteur privé.

L'État marocain a joué tout au long de la période 1960-1982 le rôle de promoteur du secteur privé. Une politique multidimensionnelle a été déployée à cet effet, notamment un système varié d'incitations industrielles, l'accès aux commandes publiques, un traitement préférentiel en matière de crédit, l'adoption d'une politique de bas salaires, et le transfert d'une partie du patrimoine économique et financier détenu par le capital étranger au secteur privé local dans le cadre de la politique de marocanisation.

A partir de 1983, le Maroc a initié une série de réformes économiques de grande ampleur destinées à édifier une économie de marché compétitive et tirée par l'exportation et le secteur privé, national et étranger. L'effet attendu de ces réformes est une accélération de la croissance économique et la création d'emplois suffisamment nombreux pour permettre à la population de satisfaire ses besoins sociaux de base en matière d'éducation, de santé, etc.

Les anciens codes d'investissement à caractère sectoriel ont été remplacés par une nouvelle Charte de l'investissement (1995). Elle concerne toutes les activités commerciales, sauf l'agriculture, et généralise les principales incitations qui, sous les codes précédents, n'étaient offertes qu'à certains types d'entreprises et dans certaines régions. La nouvelle loi sur les sociétés anonymes (1996) offre, entre autres, une protection aux actionnaires minoritaires et impose une gestion plus rigoureuse aux dirigeants des sociétés. Le code du commerce (1997) permet, pour la première fois, de traiter les banqueroutes, liquidations et réorganisations dès les premiers signes d'une crise. D'autres textes de loi importants ont été adoptés, tels que le code des douanes, la loi portant création des tribunaux de commerce, la loi sur la concurrence et les prix, etc.

Par ailleurs, l'adoption de nouvelles règles fiscales, a permis de réduire de manière significative le poids de la fiscalité sur les entreprises (à titre d'exemple, le taux effectif de l'impôt sur les sociétés appliqué aux produits manufacturés et aux services est tombé respectivement de 50,3 % et 44,2 % en 1986 à 24,2 % et 19,9 % en 1995).

En vue d'aider les entreprises privées à relever les défis de l'ouverture, notamment ceux liés à l'établissement d'une zone de libre échange euro méditerranéenne, les pouvoirs publics ont élaboré un programme national de mise à niveau en 1997..

Dès 2003, le Maroc a mis en oeuvre une politique volontariste visant à dynamiser et pérenniser le tissu industriel du pays. Cette politique s'exprime à travers de nombreuses initiatives destinées principalement aux PME, qui constituent aujourd'hui l'ossature du tissu économique marocain. La création en novembre 2002 de l'Agence nationale de promotion de la petite et moyenne

entreprise (ANPME) a permis la mise en oeuvre de mécanismes d'accès au crédit pour les petites et moyennes entreprises. De même, des mécanismes de financement sectoriels ont ouvert de nouvelles perspectives pour cette catégorie d'entreprises.

En parallèle, l'État a également initié, à partir de 2006, une nouvelle politique industrielle, volontariste et ciblée, formalisée dans un programme connu sous le nom de programme Émergence, ayant pour objectifs: redynamiser la mise à niveau et repositionner le « made in Maroc » sur les marchés mondiaux, malgré la montée en puissance de l'Asie¹.

132. Les caractéristiques du tissu industriel marocain

Le tissu industriel compte, à fin 2004, 7734 unités dont 1742 entreprises exportatrices et près de 2475 entreprises à participation étrangère.

Le secteur industriel a contribué pour 13% au PIB global au prix courant en 2004. La production industrielle a atteint plus de 185 milliards de Dh et les exportations à plus de 50 milliards de Dh. Ces dernières représentent 58,7% des exportations totales.

Les entreprises marocaines demeurent fortement concentrées à Casablanca et dans ses environs. Trente-sept pourcent des établissements industriels sont implantés dans la région du Grand Casablanca. Ils y réalisent 48% de la production industrielle, 36% des exportations et 51% du PIB industriel, et y emploient 43% de l'effectif industriel total²⁷.

Evolution de l'investissement industriel

L'investissement industriel s'est caractérisé par une croissance plus importante de 4,2% entre 1996 et 2003 contre 3,8% entre 1990 et 1995. Cette tendance concerne surtout les branches agroalimentaire (7,4% durant la période 1996-2003 contre 0,8% durant la période 1990-1995) et mécanique/métallurgique (8,6% contre 0,1% durant les mêmes périodes)

Le taux d'investissement a chuté de 3,7 points entre 1990-1995 et 1996-2003. Passant de 22,5% à 18,8% entre temps. La baisse a touché l'industrie agroalimentaire (14,7% durant la période 1996-2003 contre 17,4% durant la période 1990-1995), le textile (20,2% contre 24,8%) et l'industrie chimique/para-chimique (20,2% contre 29,6%).

Répartition sectorielle de l'industrie marocaine

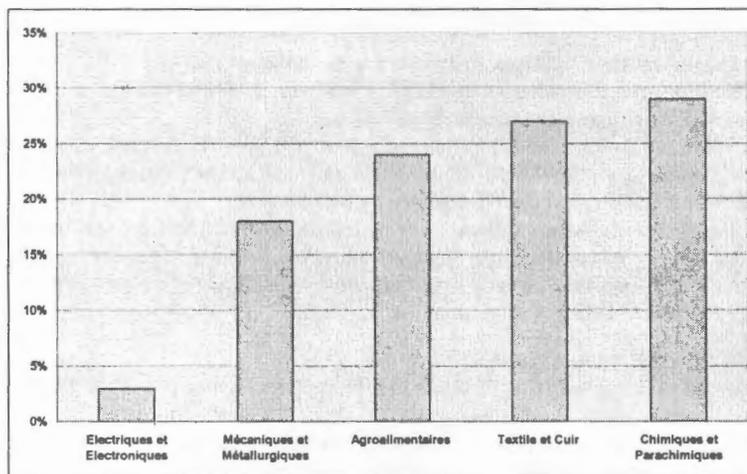
Plus des deux tiers du PIB industriel, soit 68%, sont réalisés par cinq branches industrielles : les industries alimentaires (22%), l'industrie chimique (13%), l'industrie de l'habillement et des fourrures (12%), la fabrication de produits minéraux non métalliques (11%), et l'industrie de tabac (9%). Les branches qui ont le plus grand poids dans la production du secteur des industries de transformation sont les industries alimentaires (31%), l'industrie chimique (12%), l'industrie d'habillement et des fourrures (8%), et la fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (7%), c'est ce que nous illustre le graphique suivant :

¹ INVESTIR AU MAROC : Bilan de l'investissement 2003-07, rapport publié en collaboration avec l'Agence américaine pour le Développement International (USAID).

²⁷ Évaluation du Climat de l'Investissement au Maroc: Rapport de la Banque Mondiale en collaboration avec le ministère de l'industrie, du commerce et de la mise à niveau de l'économie ; juin 2005.

Graphique 3: Répartition sectorielle de l'industrie marocaine

Source : Évaluation du Climat de l'Investissement au Maroc: Rapport de la Banque Mondiale en collaboration avec le ministère de l'industrie, du commerce et de la mise à niveau de l'économie; juin2005

**Taille des entreprises**

93% du tissu industriel est composé de PMI réalisant 40% de la production industrielle, dégagent près de 1/3 du PIB industriel, participent à hauteur de 30% des exportations industrielles et emploient plus de 45% de l'effectif global. 15% des entreprises industrielles ayant un chiffre d'affaires supérieur à 20 millions de Dirhams contribuent à 88% de la production industrielle, 87% des exportations industrielles, 87% du PIB industriel et 64% de l'emploi industriel.

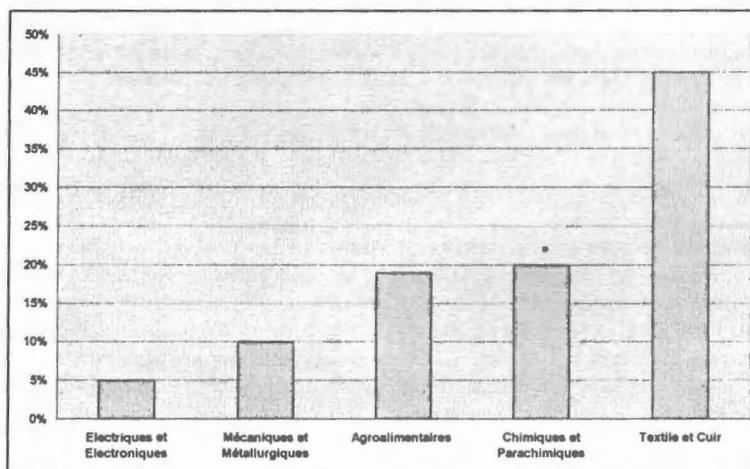
L'emploi

La part moyenne de l'emploi permanent dans l'effectif total des employés dans l'industrie est de 86,9% durant la période 1996-2003 contre 81,3% durant la période 1990-1995. Cet indicateur se situe à 65,2% pour le secteur agroalimentaire contre 97,2% pour l'industrie textile/cuir entre 1996 et 2003.

La création moyenne d'emplois permanents a baissé de 11399 emplois par an durant la période 1990-1995 à 9520 durant la période 1996-2003.

Le secteur de l'industrie du textile/cuir contribue fortement à la création d'emplois permanents. Cette contribution s'est située autour de 56,2% durant la période 1990-2003.

Ce ratio a baissé dans l'industrie agroalimentaire de 14,2% durant la période 1990-1995 à 12,1% durant la période 1996-2003, dans l'industrie chimique/parachimique de 21,4% à 6,8% et dans l'industrie mécanique/métallurgique de 9,1% à -0,2%. Le graphique suivant nous illustre la répartition de l'effectif total en 2003 par secteur :

Graphique 4: Répartition des effectifs par secteurs (%)

Source : Évaluation du Climat de l'Investissement au Maroc: Rapport de la Banque Mondiale en collaboration avec le ministère de l'industrie, du commerce et de la mise à niveau de l'économie ; juin 2005.

Les exportations

Les exportations industrielles ont évolué avec un rythme plus élevé que la production, leur contribution à la croissance industrielle est passé à 38% durant la période 1996-2003 contre 23,3% durant la période 1990-1995¹.

Les entreprises industrielles marocaines se sont de plus en plus orientées vers les marchés extérieurs. En effet, le taux d'exportation¹⁰ a évolué de 24,1% durant la période 1990- 1995 à 25,9% durant la période 1996-2003.

Le taux d'exportation le plus élevé est enregistré par l'industrie textile/cuir, il est passé de 56,4% durant la période 1990-1995 à 64,4% durant la période 1996-2003. Durant les mêmes périodes, l'industrie électrique/électronique a réalisé une recrudescence de 23,1 points se situant à 50,3% durant la période 1996-2003 (65,8% en 2003).

Le taux d'exportation du secteur de la chimie/parachimie a baissé de 23% durant la période 1990-1995 à 21,7% durant la période 1996-2003. Ceux des industries agroalimentaire et mécanique ont légèrement augmenté respectivement de 13,7% et 9,4% à 14,8% et 9,9% durant les mêmes périodes.

Principaux intervenants en matière d'incitation et d'assistance aux investisseurs

Le Ministère de l'Economie et des Finances
 La Direction des Investissements
 Les Centres Régionaux d'Investissements
 Guichet d'aide à la création d'entreprises
 Guichet d'aide aux investisseurs

¹ Tableau de bord sectoriel de l'économie marocaine ; Direction des Etudes et des Prévisions Financières du ministère des finances et de la privatisation ; Royaume du Maroc ; Mai 2005.

II. Notion du climat des investissements et critères du classement de la BM

Dans son *Rapport sur le développement dans le monde 2005 : Un meilleur climat d'investissement pour tous*¹, qui est le premier à regrouper les informations provenant de deux initiatives de la Banque mondiale : les enquêtes sur le climat de l'investissement² et le projet *Pratique des affaires*³, la Banque Mondiale définit le Climat d'investissement comme suit : « Le climat de l'investissement est l'ensemble des facteurs propres à la localisation de l'entreprise, qui influent sur les opportunités de marché ou le désir des entreprises d'investir à des fins productives, de créer des emplois et de développer leurs activités. Les politiques et le comportement des pouvoirs publics ont une influence très importante en raison de l'incidence qu'ils ont sur les coûts, les risques et les obstacles à la concurrence » ;

21. Les contraintes liées au climat des investissements

Selon ce rapport, les entreprises évaluent les politiques gouvernementales et le comportement des pouvoirs publics en matière de climat de l'investissement à la lumière de quatre problèmes interdépendants : Stabilité et sécurité, réglementation et fiscalité, financements et infrastructure et enfin la main d'oeuvre et marchés du travail. Une évaluation faite par le biais des coûts, les risques et les obstacles à la concurrence⁴. En apaisant leurs craintes à ces égards, il est possible de susciter une réponse extraordinaire de la part du secteur privé.

Stabilité et sécurité

L'instabilité politique et sécuritaire dans chaque pays entraîne l'arrêt des investissements productifs. Pour consacrer leur énergie et leur ressource à investir, les entreprises ont besoin d'un climat sain et stable sur le plan politique et économique. Les effets tangibles d'un climat instable se font sentir en premier lieu sur l'investissement, du fait de l'incidence de cette instabilité sur les droits de propriétés. Une fois les droits de propriétés sont garantis, les entrepreneurs seront assurés qu'ils pourront recueillir le fruit de leurs investissements. Plus ces droits sont protégés contre les interventions de l'État ou de tierces parties, plus le lien entre l'effort et la récompense est étroit, et donc plus les agents économiques sont incités à créer de nouvelles entreprises. Pour assurer la sécurité des droits de propriété, l'Etat doit intervenir dans quatre domaines fondamentaux : la vérification des droits de propriété sur la terre et d'autres biens; la réduction des délits et l'arrêt des expropriations non indemnisées.

Réglementation et fiscalité

Le climat de l'investissement est très sensible à la manière dont les gouvernements réglementent et taxent les entreprises et les transactions, tant à l'intérieur du territoire national qu'à la frontière. Une législation souple et bien interprétée permet de remédier aux défaillances du marché qui entravent l'activité entrepreneuriale et une fiscalité bien conçue procure des recettes pour financer la fourniture de services publics qui permettent d'améliorer le climat de l'investissement et d'atteindre d'autres objectifs sociaux.

Financements et infrastructure

Lorsque les marchés financiers fonctionnent bien, ils mettent les entreprises en relation avec les prêteurs et les investisseurs désireux de financer leur projet et de partager certains des risques. Un

¹ World development report 2005: A better investment climate for everyone.

² Ces enquêtes, qui ont été instituées en 2001, sont menées auprès de plus de 26.000 entreprises formelles de 53 pays en développement. Elles recueillent les évaluations des contraintes auxquelles les entreprises se heurtent (corruption, financement, réglementation, taxation, infrastructure, personnel, etc.).

³ Ce projet, qui recouvre plus de 140 pays, rend compte des coûts de la pratique des affaires pour une entreprise et une transaction hypothétiques, s'inspirant à cet effet des avis de divers experts (avocats, comptables). Les informations suivantes ont servi de base de calcul : le temps et les coûts nécessaires pour se conformer aux divers volets de la réglementation (enregistrement, exécution des contrats et réglementation du travail).

⁴ Warrick Smith et Mary Hallward-Driemeier, Le climat de l'investissement : une donnée primordiale, in *Revue Finances & Développement*, Mars 2005, page 41.

bon réseau d'infrastructure permet de mettre les entreprises en relation avec leurs clients et leurs fournisseurs et les aide à tirer parti des techniques de production modernes. À l'inverse, les insuffisances du secteur financier et des équipements d'infrastructure créent des obstacles qui empêchent les micro-entrepreneurs comme les multinationales d'exploiter les opportunités de marché et alourdissent leurs coûts. En entravant l'entrée sur les marchés, ces insuffisances affaiblissent aussi la discipline concurrentielle des entreprises en place et éteignent leur incitation à innover et à accroître leur productivité. Ces problèmes peuvent atteindre des proportions importantes dans les pays en développement

Main-d'œuvre et marchés du travail

La création d'emplois ou l'amélioration des emplois est l'une des principales raisons qui sous-tendent les mesures prises pour améliorer le climat de l'investissement. Les politiques publiques relatives au marché de l'emploi ont une influence déterminante sur le climat de l'investissement en ce qu'elles facilitent la recherche d'emplois décents par les individus. Pour améliorer la politique dans ce domaine, il faut agir sur trois fronts interdépendants : il faut promouvoir la formation d'une main-d'œuvre qualifiée, faire en sorte que les interventions liées au marché du travail profitent à tous les travailleurs, et il faut aider les travailleurs à s'adapter aux changements

22. Les critères de comparaison de la BM en matière du climat des investissements

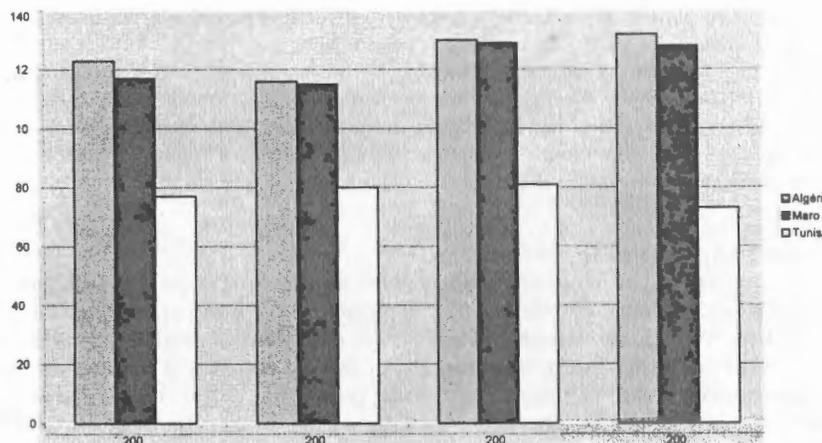
Les indicateurs présentés et analysés dans Doing Business évaluent la réglementation des affaires et la protection des droits de propriété — ainsi que leurs effets sur les entreprises, plus particulièrement sur les petites et moyennes entreprises nationales. En effet, ces indicateurs :

- Permettent de déterminer le degré de réglementation, par exemple le nombre de procédures nécessaires pour créer une entreprise ou pour enregistrer un titre de propriété commerciale.
- Évaluent les conséquences de la réglementation, telles que les délais et coûts nécessaires pour exécuter un contrat, l'accomplissement des procédures de faillite, ou importer et exporter des marchandises.
- Mesurent l'étendue de protection légale de la propriété, par exemple la protection des investisseurs contre les abus dirigeants de l'entreprise ou encore la gamme d'actifs pouvant servir de garantie conformément aux lois sur les transactions garanties.
- Mesurent la flexibilité de la réglementation du travail.
- Permettent d'évaluer la charge fiscale qui pèse sur les entreprises.

III. Elaboration d'un tableau comparatif et essai d'analyse

Doing Business (DB) fournit une évaluation chiffrée des réglementations qui s'appliquent aux petites et moyennes entreprises dans différents domaines, notamment : création d'entreprise, octroi de permis de construire, recrutement de personnel, transfert de propriété, obtention de crédit, protection des investisseurs, paiement des impôts, commerce transfrontalier, exécution des contrats et fermeture d'une entreprise.

C'est sur ces dix domaines particuliers que se portera notre étude, dont l'objectif spécifique étant d'évaluer la réglementation et la bureaucratie auxquelles se heurtent les petites et moyennes entreprises Maghrébines durant leur cycle de vie. À travers ces dix indicateurs, la Banque Mondiale établit un classement général de la facilité de faire les affaires, comme on l'a déjà souligné dans notre introduction, la performance est affichée que par la Tunisie, contrairement à l'Algérie et le Maroc, qui se classent au-delà du 100ème rang. Le graphique suivant, illustre l'évolution durant ces quatre dernières années.



Graphique 5 : Classement de la facilité de faire les affaires de trois pays (2006-2009)

Notes : En 2006 et 2007, le classement s'est fait sur la base de 175 pays, en 2008 et 2009, sur la base de 181 pays

Source : Base de données *Doing Business*, de 2006 à 2009

Création d'entreprise : Pour cet indicateur, *DB* recense toutes les procédures officiellement exigées d'un entrepreneur pour la création et la gestion formelle d'une entreprise industrielle ou commerciale. Il s'agit notamment d'obtenir toutes les licences et tous les permis nécessaires, et d'accomplir, auprès des autorités concernées, toute formalité demandée pour l'entreprise et les employés, y compris les notifications, vérifications ou inscriptions.

Tableau 8 : Classement selon l'indice de Création d'entreprise

Economie	Création d'entreprise				
	Classement	Procédures (nombres)	Durée (j)	Coût (% R / hab.)	Capital min. (% R / hab.)
Algérie	141	14	24	10,8	36,6
Maroc	62	6	12	10,2	52,3
Tunisie	37	10	11	7,9	0

Source : Base de données *Doing Business 2009*

Le classement selon cet indice suit la même tendance que celle de la facilité de faire les affaires où la Tunisie se place en première, suivant les sous-indices, le Maroc est plus souple en terme de procédures, moins de la moitié que l'Algérie avec 14 procédures, de même pour la durée de création, le temps nécessaire en Algérie est le double qu'au Maroc et en Tunisie, sauf pour les coûts officiels, les sous-indices sont égaux entre les trois pays, mais pour le capital minimum à verser, en pourcentage du revenu par habitant (Déposé dans une banque ou chez un notaire avant le début de l'enregistrement, le taux est de 0% en Tunisie, 36,6% en Algérie et plus de la moitié du revenu au Maroc.

Octroi de permis de construire

Pour l'Octroi de permis de construire, *DB* recense toutes les procédures dont doit s'acquitter une entreprise du bâtiment souhaitant construire un entrepôt conforme aux normes en vigueur. Ces procédures comprennent le dépôt auprès des autorités compétentes de tous les documents requis pour ce projet précis (par exp., les plans du bâtiment et les cartes du site)

Tableau 9 : Classement selon l'indice d'Octroi de permis de construire

Economie	Octroi de permis de construire			
	Classement	Procédures (nombres)	Durée (jours)	Coût (% R / hab.)
Algérie	112	22	240	46,8
Maroc	90	19	163	292,5
Tunisie	101	20	84	1 017,8

Source : Base de données *Doing Business 2009*

C'est parmi les rares exceptions où la Tunisie perd sa première place, vu le coût en pourcentage du revenu par habitant qui est très élevé, atteignant les 1017,8%, alors qu'en Algérie, il est de 46,8% : le nombre de procédures est presque le même pour les trois pays, sauf pour la durée, qui est de huit mois en Algérie, un peu plus de cinq mois au Maroc et près de trois mois en Tunisie, alors qu'au Singapour il est de 38 jours seulement.

Embauche des travailleurs

Cet indicateur évalue la réglementation de l'emploi, plus particulièrement pour ce qui touche à l'embauche et au licenciement des travailleurs, ainsi qu'à la rigidité des horaires de travail

Tableau 10 : Classement selon l'indice d'Embauche des travailleurs

Economie	Embauche des travailleurs Source : Base de données <i>Doing Business 2009</i>					
	Classement	Indice de difficulté d'embauche	Indice de rigidité des horaires	Indice de difficulté de licenciement	Indice de rigidité de l'emploi	Coût de licenciement (salaire hebdomadaire)
Algérie	118	44	60	40	48	17
Maroc	168	100	40	50	63	85
Tunisie	113	28	40	80	49	17

Pour le marché du travail, recruter au Maroc revient cher, avec un indice de difficulté d'embauche de 100 sur une échelle comprise entre 0 et 100, quand au licenciement, son indice est très élevé en Tunisie avec 80 sur une échelle de 100, le double que l'indice relatif à l'Algérie où l'emploi est moins rigide par rapport à nos voisins, quand au coût du licenciement, il est de 17 semaine de salaire en Algérie et la Tunisie alors qu'il de 85 semaine en Maroc, trop de trop par rapport au USA, sans coût de licenciement.

Transfert de propriété

Quand au transfert de propriété, DB retrace l'enchaînement intégral des procédures que doit exécuter une entreprise (un acquéreur) pour racheter une propriété à une autre entreprise (vendeur), et pour transférer le titre de cette propriété au nom de l'acquéreur, de sorte que ce dernier puisse utiliser ladite propriété aux fins de l'expansion de son entreprise, comme garantie pour souscrire de nouveaux emprunts, ou, si nécessaire, céder la propriété à une autre entreprise

Tableau 11 : Classement selon l'indice de Transfert de propriété

Source : Base de données *Doing Business 2009*

Economie	Transfert de propriété			
	Classement	Procédures (nombres)	Durée (jours)	Coût (% de la valeur de la propriété)
Algérie	162	14	51	7,5
Maroc	117	8	47	4,9
Tunisie	55	4	39	6,1

Le coût de transfert d'une propriété est 7,5% de sa valeur en Algérie, au 162ème rang mondial, avec 14 procédures pour le transfert, dans un délai de près de deux mois, presque les mêmes sous-indices sont enregistré par le Maroc et plus souples en Tunisie, ce transfert nécessite deux procédures en deux jours avec un coût de 0,1% en Nouvelle Zélande.

Obtention de prêts

DB évalue la protection juridique des emprunteurs et des prêteurs, ainsi que le partage des informations sur le crédit. La première série d'indicateurs décrit la mesure dans laquelle les lois sur le nantissement et la faillite facilitent l'obtention de prêts. La seconde série mesure la couverture, l'étendue, la qualité et l'accessibilité des informations sur le crédit qu'il est possible d'obtenir auprès des registres publics ou privés sur le crédit.

Tableau 12 : Classement selon l'indice d'Obtention de prêts

Economie	Obtention de prêts				
	Classement	Indice des droits légaux	Indice de divulgation d'information sur le crédit	Couverture par les registres publics (% adulte)	Couverture par les bureaux privés (% adultes)
Algérie	131	3	2	0,2	0
Maroc	131	3	2	2,4	0
Tunisie	84	3	5	14,9	0

Source : Base de données *Doing Business 2009*

L'indice des droits légaux, mesurant la protection juridique des emprunteurs et des créanciers, et évaluant dans quelle mesure les lois sur le nantissement et la faillite facilitent, est trop bas dans les trois pays du Maghreb (3 sur une échelle de 10), la Tunisie se démarque par rapport à ses voisins dans les règles qui affectent l'étendue, l'accessibilité et la qualité de l'information sur le crédit qu'il est possible de trouver dans les registres publics ou privés d'information sur le crédit, avec une note de cinq sur six.

Protection des investisseurs

Le niveau de protection des actionnaires minoritaires contre l'utilisation des actifs de la société par les dirigeants à des fins personnelles, est représenté par un indicateur appelé indice de Protection des investisseurs.

Tableau 13 : Classement selon l'indice de Protection des investisseurs

Economie	Protection des investisseurs				
	Classement	Indice de divulgation	Indice de la responsabilité du directeur	Indice de pouvoir des actionnaires	Indice de protection des investisseurs
Algérie	70	6	6	4	5,3
Maroc	164	6	2	1	3
Tunisie	142	0	5	6	3,7

Source : Base de données *Doing Business 2009*

C'est presque l'unique indice où l'Algérie est plus souple par rapport à ses voisins et à plus de la moitié des pays en compétition, avec un classement au 70ème rang, l'Algérie a cinq points sur dix en terme de transparence des transactions entre parties intéressées, alors que l'indice est nul en Tunisie ; de même pour la responsabilité légale des dirigeants, toujours sur une échelle de dix, l'Algérie a à son actif six points contre seulement deux pour le Maroc, quand à la possibilité pour les actionnaires de poursuivre en justice les dirigeants et administrateurs pour mauvaise gestion, c'est la Tunisie qui rejoint sa première place avec six points contre toujours un sur dix pour le Maroc ; ces trois sous-indices sont regroupés en un seul, qui l'indice de protection des investisseurs où l'Algérie

est classé première avec 5,3 sur dix, suivie de la Tunisie et le Maroc avec respectivement 3,7 et 3 sur dix.

Païement des taxes et impôts

Dans ce sixième indicateur, Doing Business recense les taxes, impôts et cotisations obligatoires qu'une entreprise moyenne doit payer ou qui lui sont retenues chaque année, et évalue les démarches administratives nécessaires pour leur paiement.

Tableau 14 : Classement selon l'indice de Paiement des taxes et impôts

Economie	Païements des impôts						
	Classement	Païement (nombre)	Durée (Heure)	Impôt sur les profits (% profits)	Import et charges sociales (% profit)	Autres Taxes (% profit)	Taux d'imposition totale (en pourcentage des bénéfices)
Algérie	166	34	451	8,3	30,2	35,7	74,2
Maroc	119	28	358	21,3	21,5	1,8	44,6
Tunisie	106	22	228	11,9	24,6	22,5	59,1

Source : Base de données *Doing Business 2009*

Le taux d'imposition total est trop élevé en Algérie, atteignant presque trois quart des bénéfices, un peu plus de la moitié au Maroc et un peu moins en Tunisie, le nombre de total de taxes, impôts et cotisations versés, ainsi que délai nécessaire pour s'acquitter des 3 taxes principales (nombre d'heures par an) est très élevé au Maghreb en comparaison au Qatar où on s'acquitte que d'une taxe par an et dans un délai seulement de 36 jours avec un taux d'imposition total de 11,3% des bénéfices.

Commerce transfrontalier

Toutes les procédures officielles d'exportation et d'importation sont recensées, depuis l'accord contractuel entre les deux parties jusqu'à la livraison des marchandises, en passant par le temps et le coût nécessaires pour s'acquitter de ces procédures.

Tableau 15 : Classement selon l'indice de Commerce transfrontalier

Economie	Commerce transfrontalier						
	Classement	Documents pour l'export (nombre)	Durée pour l'export (jours)	Coût à l'import (en \$ US par conteneur)	Documents pour l'import (nombre)	Durée pour l'import (jours)	Coût à l'export (en \$ US par conteneur)
Algérie	118	8	17	1 248	9	23	1 428
Maroc	64	7	14	700	10	18	1 000
Tunisie	38	5	17	733	7	23	858

Source : Base de données *Doing Business 2009*

En ce qui concerne les documents (Documents bancaires, de dédouanement, de manutention dans les ports et terminaux et de transport) et la durée nécessaires pour effectuer une transaction à l'international, les trois pays sont égaux, quand au coût de ces opérations, en Algérie il est de 1248 \$ US par conteneur à l'import et de 1428 à l'export, presque le double que la Tunisie et le Maroc, alors qu'au Singapour à un peu plus de 400 \$ US, avec seulement quatre documents nécessaires, le tout dans un délai de trois jours à l'import et cinq à l'export.

Exécution des contrats

Les indicateurs relatifs à l'exécution des contrats mesurent l'efficacité du système judiciaire en matière de résolution de litiges commerciaux.

Tableau 16 : Classement selon l'indice d'Exécution des contrats

Economie	Exécution des contrats			
	Classement	Procédures (nombres)	Durée (jours)	Coûts (% of Dette)
Algérie	126	47	630	21,9
Maroc	112	40	615	25,2
Tunisie	72	39	565	21,8

Source : Base de données *Doing Business 2009*

Le nombre de procédures pour l'exécution d'un contrat au Maghreb varie entre 39 à 47, dans un délais allant de plus de 18 mois en Tunisie à 21 en Algérie en passant par près de 21 mois au Maroc. d'un coût dépassant les 20% du montant de la créance pour les trois pays, ces chiffres sont décourageants en les comparant au Luxembourg, où l'exécution d'un contrat nécessite que 26 procédures dans un délai de moins d'un an avec un coût de 8,8% de la créance.

Fermeture d'entreprise

DB étudie les délais, le coût et le dénouement des procédures de mise en faillite des entreprises nationales. Les données statistiques sont établies sur la base des réponses aux enquêtes fournies par des avocats et des administrateurs fiduciaires, et vérifiées par une étude des lois et réglementations en vigueur, ainsi que des informations accessibles au public concernant les systèmes de faillite.

Tableau 17 : Classement selon l'indice de Fermeture d'entreprise

Economie	Fermeture d'entreprise			
	Classement	Durée (année)	Coût (% de la propriété)	Taux de recouvrement (centimes par \$ US)
Algérie	49	2,5	7	41,7
Maroc	64	1,8	18	35,1
Tunisie	32	1,3	7	52,3

Source : Base de données *Doing Business 2009*

C'est le seul indicateur où les trois pays sont bien classés, le délai nécessaire pour le recouvrement de la dette est un peu long en Algérie, deux ans et demi, contre un peu plus d'un an en Tunisie et six mois seulement au Japon, quand aux frais nécessaires pour le recouvrement de la dette exprimés en pourcentage du patrimoine, il est de 7% en Algérie et la Tunisie et de 18% au Maroc, alors que toujours en comparaison par rapport au Japon il est de 0,4%. Toujours dans les sous-indices de fermeture d'entreprise, le taux de recouvrement qui est exprimé en cents par dollar recouvré par les créanciers dans le cadre d'une procédure de faillite, d'insolvabilité ou d'exécution de la dette ; ce taux ne dépasse pas le 50% en Algérie et le Maroc, un petit peu au dessus en Tunisie alors qu'il est de 92,2% au Japon.

Où on est-on avec le processus d'intégration maghrébine ?

L'intégration du Maghreb est devenue une nécessité économique incontournable, vu la concurrence intense que se livrent les différents blocs régionaux. Or, La théorie traditionnelle du commerce international stipule que le succès d'un accord d'intégration est lié à une certaine

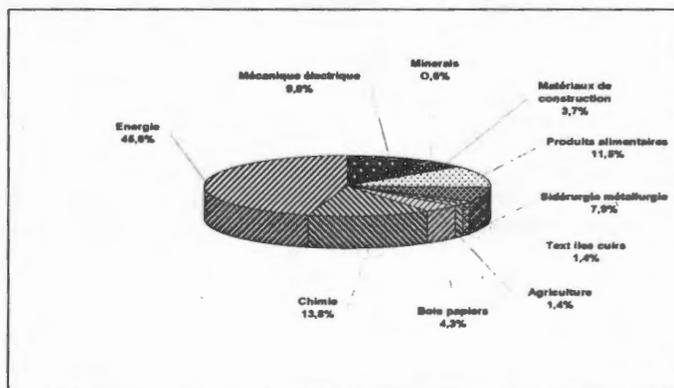
complémentarité des économies concernées, toutefois, au Maghreb, cette intégration reste embryonnaire.

L'évolution des échanges au sein de ce bloc, étaient en nette amélioration durant la dernière décennie. Alors qu'ils ne dépassaient guère les 803 millions de dollars en 1990, ils ont fortement rebondi pour se chiffrer à 2,2 milliards de dollars en 2006.

Cependant les échanges intra-maghrébins ne sont pas suffisamment développés et demeurent encore marginaux : Le commerce global intra-maghrébin se limitait en 2006 à 1,2% des échanges extérieurs de la zone. Par comparaison, le commerce intra-zone représentait 32,7% des échanges de l'Union Européenne, 11% de l'ASEAN, 14,6% des PECO et 7,9% des pays du MERCOSUR.

La structure sectorielle des échanges entre les pays maghrébins est essentiellement dominée par les produits énergétiques dont la part s'est accrue de 31,9% en 1990 à 45,5% en 2006. La part des produits chimiques est passée de 14,5% en 1990 à 13,8% en 2006. Celle des biens issus de la sidérurgie et de la métallurgie a été portée de 5,4% à 7,9% entre 1990 et 2006.

Graphique 6 : Structure des échanges intra-maghrébins en 2006 (en %)



Source : Enjeux de l'intégration maghrébine « Le coût du non Maghreb » ; Direction des études et des prévisions financière du Ministère de l'économie et des finances ; Royaume du Maroc ; Octobre 2008.

De plus, l'examen de la structure sectorielle des échanges commerciaux entre les pays maghrébins montre aussi que les échanges intra-maghrébins sont essentiellement unilatéraux. Cette situation laisse penser que les pays maghrébins pourraient multiplier leurs échanges directs qui sont, en partie, complémentaires.

Obstacles à la réalisation de l'intégration maghrébine

La multiplication des accords commerciaux entre les pays maghrébins ne s'est pas traduite par une libéralisation suffisante des échanges intra-régionaux. Ces derniers sont demeurés pénalisés par un certain nombre de facteurs structurels, réduisant ainsi fortement la cohérence globale du schéma actuel d'intégration.

- Déficit de convergence des politiques économiques
- Faiblesse des infrastructures de transport
- Cadre institutionnel incomplet
- Manque d'information sur le régime préférentiel

Coût du non-Maghreb

La concrétisation de l'intégration maghrébine serait de nature à susciter des effets sur le commerce régional et les investissements directs étrangers destinés au pays de l'UMA. L'intégration régionale permettrait de lever les obstacles se dressant face à la diversification des échanges des pays maghrébins et à la mise en oeuvre de processus à rendement croissant et à économie d'échelle.

Plusieurs organismes internationaux et régionaux ont estimé le coût du non Maghreb. Ainsi, selon le gouvernement tunisien, le coût du «non-Maghreb» représente un point de croissance économique en moins par an (1%). Autrement dit, si l'union maghrébine existait, elle aurait fait gagner aux cinq pays une valeur ajoutée annuelle de l'ordre de 10 milliards de dollars par an, soit l'équivalent de 5% de leurs produits intérieurs bruts cumulés¹. De son côté, le Secrétariat Générale de l'UMA a considéré que le retard dans le processus d'intégration maghrébine coûte, à chaque pays de la région, 2% de son taux de croissance annuel.

Conclusion

Plusieurs observateurs estiment que les opérateurs économiques ont un rôle important à jouer pour concrétiser la dimension maghrébine des sociétés. Ces derniers estiment néanmoins que les conditions actuelles ne sont pas toujours là pour les aider et favoriser leur passage des frontières, leur installation dans les pays voisins et l'instauration de partenariats intra régionaux. Cela n'a heureusement pas empêché un nombre de plus en plus important de PME maghrébines de concevoir leur développement dans un cadre régional.

L'intégration Maghrébine ne peut pas réussir sans l'adhésion des gouvernements, puisque ces derniers doivent assurer qu'il n'existe aucune entrave non seulement au bon fonctionnement des marchés mais également aux actions engagées par les différents opérateurs économiques. Le rôle des gouvernements dans ce type d'intégration concerne aussi bien la mise en oeuvre d'une politique de facilitation et de transparence concernant les flux commerciaux ainsi que le développement du secteur financier.

Pour réussir sa régionalisation, la PME maghrébine a besoin de structures d'appui et d'institutions financières régionales (C'est d'ailleurs l'esprit de la future Banque maghrébine d'investissement et de commerce extérieur qui aura pour objectif le financement des projets agricoles et industriels d'intérêt commun pour les pays de l'UMA), d'une réglementation favorable et similaire dans les trois pays, et d'une fluidité de l'information économique et d'une meilleure compréhension de l'environnement des affaires dans la région. Or, ce que nous avons constaté à travers notre étude sur le climat institutionnel de la PME maghrébine c'est que son environnement reste morose et défavorable à toute initiative entrepreneuriale d'envergure locale ou régionale.

Et en guise de conclusion, nous recommandons aux gouvernements de ces trois pays voisins de :

- Libéraliser les investissements intermaghrébins dans l'ensemble des secteurs non stratégique ;
- Libéraliser le transfert des capitaux intermaghrébins pour les entreprises souhaitant développer leurs activités dans d'autres pays de la région ;
- Renforcer les infrastructures de base tels que les routes, les chemins de fer....etc. pour favoriser les échanges intermaghrébins ;
- Encourager l'implantation d'institutions financières locales à l'échelle maghrébine ;
- Créer un marché commun avec la suppression progressive des droits de douanes ;
- Encourager les structures d'appui à accompagner le développement de leurs clients ;
- Sensibiliser et d'informer les opérateurs privés sur les diverses potentialités du marché maghrébin.

¹ Le coût du «non Maghreb» : Jeune Afrique du 19 mai 2006.

Indications bibliographiques

Aïcha Ennaïfar, Ministère de l'industrie, de l'énergie et de la Pme, Tunisie : *LE FINANCEMENT DE LA PME EN TUNISIE ; Cinquième forum international Sur les perspectives africaines ; Juin 2005.*

Analyse de la démographie des entreprises manufacturières au Maroc ; Direction des Etudes et des Prévisions Financières du ministère des finances et de la privatisation ; Royaume du Maroc ; Juin 2008.

Base de données Doing Business, de 2006 à 2009.

M. BELATTAF Matouk, « De la compétitivité des pays : cas de l'Algérie », in *Les Annales de l'Université de Valahia de Targoviste (Roumanie) - section Sciences Economiques, XIVème Année - N° 25 - 2009 (P 99-122)*

BELATTAF Matouk, B. ARHAB, « Essai d'analyse de la compétitivité de l'Algérie dans le cadre euro-méditerranéen » in « *La compétitivité des entreprises, des territoires et des Etats d'Europe : Conséquences pour le développement et la cohésion de l'UE* », ouvrage collectif, sous la direction de J. Tomidajewicz et C. MARTIN, Editions de l'Université des Sciences Economiques de Poznan (Pologne), 2008.

BELATTAF Matouk, M. TOUAHRI « Les politiques d'appui à la compétitivité des entreprises algériennes : Cas des programmes de mise à niveau des PME », in « *La compétitivité des entreprises, des territoires et des Etats d'Europe : Conséquences pour le développement et la cohésion de l'UE* », ouvrage collectif, sous la direction de J. Tomidajewicz et C. MARTIN, Editions de l'Université des Sciences Economiques de Poznan (Pologne), 2008.

Bouyacoub A. (1997), « Les nouveaux entrepreneurs en Algérie en période de transition : la dimension transnationale », *Les cahiers du CREAD, numéro 40, 2ème trimestre, Alger.*

Bulletins d'informations du ministère de la PME et de l'artisanat d'Algérie, de 2001 à 2009

Doing Business au Maroc 2007 ; Banque internationale pour la reconstruction et le développement / Banque mondiale.

Doingbusiness2009 : COMPARAISON DES RÉGLEMENTATIONS DANS 181 PAYS Publication de la Banque mondiale et de la Société financière internationale 2008.

Enjeux de l'intégration maghrébine « Le coût du non Maghreb » ; Direction des études et des prévisions financière du Ministère de l'économie et des finances ; Royaume du Maroc ; Octobre 2008.

Évaluation du Climat de l'Investissement au Maroc : Rapport de la Banque Mondiale en collaboration avec le ministère de l'industrie, du commerce et de la mise à niveau de l'économie ; juin 2005.

INVESTIR AU MAROC : Bilan de l'investissement 2003-07, rapport publié en collaboration avec l'Agence américaine pour le Développement International (USAID).

La privatisation au Maroc : 10 ans déjà ; Direction des Etudes et des Prévisions Financières du ministère des finances et de la privatisation ; Royaume du Maroc ; Juin 2003.

Le coût du « non Maghreb » ; Jeune Afrique du 19 mai 2006.

MADOUÏ M : « De l'économie administrée à l'économie de marché : Vers la réhabilitation de l'entrepreneur et de la petite entreprise en Algérie », *Colloque international « L'articulation espace local-espace mondial : enjeux, problèmes et perspectives », Université de Bejaia les 21 et 22 juin 2006.*

Marco R. DI TOMMASO, Elena LANZONI et Lauretta RUBINI : *Soutien aux PME dans les pays arabes. Le cas de la Tunisie ; UNIDO ; Nations Unis.*

Politiques pour les entreprises dans la Région Méditerranéenne : Tunisie, publié par Centre for Administrative Innovation in the Euro-Mediterranean Region. Italy

Rapport du Conseil National Economique et Social : « Pour une politique de développement de la PME en Algérie ». Alger 2002.

Tableau de bord sectoriel de l'économie marocaine ; Direction des Etudes et des Prévisions Financières du ministère des finances et de la privatisation ; Royaume du Maroc ; Mai 2005.

Warrick Smith et Mary Hallward-Driemeier, Le climat de l'investissement : une donnée primordiale, in Revue Finances & Développement, Mars 2005.

World development report 2005: A better investment climate for everyone; The International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank 2005.

www.pmeart-dz.org

www.mipi.dz

www.cnes.dz

www.tunisianindustry.nat.tn

www.tunisie-statistiques.tn

www.finances.gov.ma

www.mcinet.gov.ma

www.maghrebarabe.org

www.doingbusiness.org.